

technologie, sans oublier l'interdiction pure et simple. La nature des instruments et la rigueur des restrictions varient selon les pays. Le Singapour et le Hong Kong accordent pratiquement la liberté d'accès à l'investissement étranger. D'autres pays comme le Brésil et le Mexique ont érigé toute une gamme d'obstacles, dont nombre visent les institutions financières, particulièrement les banques et les compagnies d'assurance; ces pays limitent, par exemple, le domaine d'activité et l'entrée des banques étrangères; et les polices d'assurance maritime doivent souvent être souscrites auprès d'une compagnie du pays importateur.

(vii) Protection des intérêts du Canada

Pour faire face aux problèmes d'investissements dans le secteur des services, le Canada pourrait envisager le recours à divers mécanismes récemment mis en place et ne s'excluant pas réciproquement. Cependant, toute initiative canadienne dans ce domaine devrait se fonder sur la prise en considération de tous les facteurs intéressant le Canada et ne pas tenir compte uniquement de nos intérêts dans le secteur des services.

Le Canada, en tant que pays à économie capitaliste libérale, préconise en principe la libéralisation la plus large possible des échanges et des investissements internationaux. Cependant, en raison des niveaux extrêmement élevés de contrôle étranger dans des secteurs vitaux, le Canada ne désire pas souscrire de manière inconditionnelle à des instruments à caractère obligatoire ou incitatif nous invitant à ne pas limiter le droit d'établissement au Canada des étrangers désireux d'y réaliser des investissements directs ou à appliquer le principe du traitement national aux sociétés étrangères déjà installées au Canada. Le secteur des services pose des problèmes particuliers car plusieurs des entreprises concernées relèvent de domaines qui présentent une telle importance économique ou culturelle qu'on considère comme indispensable le maintien ou l'établissement d'une propriété canadienne majoritaire.

3. Le financement et les autres formes d'aide aux exportations de services

(i) Introduction

Le Canada a adopté diverses mesures d'aide financière aux exportateurs de marchandises ou de services, notamment celles offertes par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et par l'Agence canadienne de développement international. En règle générale, les représentants des sociétés canadiennes qui ont rencontré les membres du Groupe de